

sucre dans l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario. Je puis dire que ce service a rapporté au Trésor des recettes dépassant deux millions et quart. Le ministère du Travail s'occupe en outre des Japonais. Il nous a fallu évacuer ceux qui habitaient les zones protégées de la Colombie-Britannique pendant les heures sombres de la guerre. Les rentes viagères relèvent aussi de nous. La vente de ces rentes s'est fortement accrue depuis quelques années. L'application de la loi sur la formation professionnelle est confiée au ministère du Travail; cette mesure nous a permis de jeter les bases de l'important programme de formation professionnelle grâce auquel notre industrie a pu prendre un essor sans précédent. Telles sont, dans leurs grandes lignes, les fonctions du ministère. Je dois ajouter, bien entendu, que c'est à lui qu'il incombe de sauvegarder le droit fondamental d'association que le Code du travail reconnaît aux ouvriers.

J'ai ici un exposé dont la lecture exigera une quinzaine de minutes et où les honorables députés trouveront peut-être les réponses à leurs questions.

Des VOIX: Lisez-le.

L'hon. M. MITCHELL: Autant vaut le lire puisqu'on m'en fait la demande.

Monsieur le président, les crédits du ministère du Travail dont le comité est saisi illustrent très bien les problèmes que nous avons eu à résoudre après la fin de la seconde guerre mondiale, soit la formation et la réintégration dans des emplois civils des hommes et femmes qui ont été démobilisés et l'embauchage de plusieurs milliers d'ouvriers congédiés par les fabriques de munitions.

Il nous reste encore à répondre de notre mieux à la demande de main-d'œuvre agricole, question vraiment pressante, vu la grande rareté de vivres en Europe aussi bien qu'en Asie.

Nonobstant certaines difficultés, nous pouvons affirmer que nous faisons des progrès marqués, grâce au programme de stabilisation inauguré vers la fin de 1941. Nous avons franchi la première étape de la reconversion industrielle de la nation en janvier dernier, alors que tous les contrats de guerre en cours au jour de la victoire contre le Japon, à l'exception d'un sixième, eurent été résiliés. Après la victoire contre le Japon, on congédia 370,000 personnes employées dans des usines de guerre et on en embaucha aussitôt, ou presque aussitôt, 60 p. 100 dans les mêmes usines, pour les affecter à la production civile. A la période d'embauchage maximum, en octobre 1943, 860,000 personnes étaient assignées directement à des travaux de guerre. Au 30 juin de cette année, on avait libéré des armées 883,006 personnes.

[L'hon. M. Mitchell.]

Par l'entremise du service de placement (division du placement des anciens combattants), on avait procuré des emplois à 284,000 anciens militaires (hommes et femmes) au cours des douze mois terminés le 31 mars dernier. A ce nombre, il faut ajouter 102,000 placements additionnels du 1er avril au 1er août dernier.

Il y avait un nombre assez considérable de femmes mariées parmi les personnes congédiées par les usines de munitions et il n'y a pas eu lieu de les placer toutes, car plusieurs ont préféré consacrer tout leur temps aux travaux domestiques.

On peut en dire autant d'un certain nombre de femmes libérées des armées. Plusieurs étaient déjà mariées ou avaient pris mari aussitôt après leur démobilisation et elles non plus ne cherchaient pas à se trouver un emploi à l'extérieur.

Nos bureaux de placement s'efforcent tout particulièrement de mettre à exécution un "plan d'aides pour le foyer" visant au placement de femmes et de jeunes filles dans le service domestique à la condition toutefois, que le salaire et les conditions de travail soient équitables.

On a atteint le sommet du chômage au mois d'avril dernier, lorsque 267,000 personnes sans emploi, hommes et femmes, s'incrivirent à nos bureaux du Service national de placement un peu partout au Canada. Ce total comprend 72,000 ex-militaires libérés en mars. Au 15 juillet, notre liste de sans-travail portait 149,000 noms, soit ceux de 116,000 hommes et 33,000 femmes. Notons qu'à la même date, il y avait 68,000 emplois disponibles pour des travailleurs et 44,000 pour des travailleuses. Nous faisons naturellement tout notre possible pour trouver des emplois aux anciens combattants et aux anciens travailleurs des usines de guerre, étant vivement désireux d'accorder toute l'aide possible à ceux qui ont servi outre-mer, sans oublier ceux qui ont fait un si excellent travail au front industriel pendant la guerre.

Nous avons des directeurs régionaux pour le placement d'anciens combattants à Moncton, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et à Vancouver. Chacun de ces bureaux a ce qu'on appelle un service d'inscription des anciens militaires, qui s'occupe tout d'abord des anciens combattants. De plus, à tous les centres de rétablissement du ministère des Affaires des anciens combattants, le ministère du Travail a des conseillers spécialement chargés d'aider les anciens combattants et qui font œuvre utile. Dans les localités où il n'y a pas de centre de rétablissement, les conseillers sont affectés aux bureaux de placement de la région. Le ministère du Travail a aussi une division spéciale de placement qui s'occupe des personnes estropiées. Certaines de celles-ci sont com-